



Faits saillants de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le mardi 12 mars 2013.
Seul le procès-verbal officiel fait foi des décisions prises par le Conseil.

- Le Conseil des commissaires a dû annuler le processus de nomination d'un nouveau commissaire pour la circonscription no 20 (partie de Chambly), poste vacant depuis la démission d'un de ses membres.

La CSP donne ainsi suite à une demande du directeur général des élections de plutôt tenir une élection partielle.

Mme Catherine Houpert a été nommée présidente d'élection.

Un avis public sera diffusé au cours des prochaines semaines au sujet de cette élection.

- Afin de combler un poste à la Direction générale, qui sera vacant à compter du départ à la retraite de Mme Denise Gauvreau, le Conseil a procédé à la nomination de Mme Marie-Rose Vandemoortele au poste de directrice générale adjointe, et ce à compter de juillet 2013.

Mme Vandemoortele occupe présentement le poste de directrice à l'école secondaire du Mont-Bruno. Elle œuvre au sein des écoles de la Commission scolaire des Patriotes depuis 35 ans. Elle a été directrice de l'École d'éducation internationale, de même que directrice de l'école secondaire de Chambly. Elle a également œuvré à titre directrice adjointe de l'école secondaire De Mortagne et en tant qu'enseignante.

- Le Conseil a adopté le document de consultation qui sera utilisé dans le cadre de la consultation sur le projet de fermeture de l'école de la Roselière à la fin de l'année scolaire 2013-2014. Ce document sera diffusé sur le site Web de la

CSP au plus tard le 30 mars 2013.

- Les membres du Conseil ont résolu d'appuyer la pétition lancée par la Fédération des comités de parents du Québec sur le site Web de l'Assemblée nationale visant à faire de l'éducation une véritable priorité nationale et de mettre fin aux compressions qui menacent les services aux élèves.

Depuis 2011, l'effort demandé à la CSP est de 6,3 millions. À cela, il faudra ajouter la dernière mesure gouvernementale, soit une perte de revenus de 3,6 millions qui correspond à la diminution progressive de la subvention de péréquation que le MELS versait à la CSP depuis 2006.

Le Conseil a mandaté le directeur général afin qu'il fasse connaître cette pétition à tout le personnel ainsi qu'à la population, et les invite à la signer en grand nombre.

- La liste des projets à caractère physique pour l'année 2013-2014 a été adoptée. Il s'agit d'une liste de différents travaux qui seront réalisés dans les établissements.

- Le Conseil a adopté l'offre de services éducatifs en classes d'enseignement spécialisé pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2011-2014, telle que révisée en mars 2013.

- Le Conseil a approuvé la recommandation du conseil d'établissement de nommer la nouvelle école primaire de Beloeil : école au Cœur-des-Monts.

- Le Conseil a autorisé la consultation sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles

de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 - Version 2.

La date de retour de la consultation est fixée au 19 avril 2013.

- Le Conseil a décidé de donner à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe un accord conditionnel à la préparation d'un protocole d'entente, afin que les élèves qui fréquentaient, en date du 1^{er} mars 2013, le Collège Antoine-Girouard, puissent, si tel est le souhait des parents, continuer et terminer leur scolarité à cette école qu'ils fréquentent déjà. Toutefois, ce protocole ne s'appliquera pas à tout autre élève ne fréquentant pas déjà le Collège Antoine-Girouard, notamment les élèves inscrits en 1^{ère} secondaire ou nouvellement inscrits à un autre niveau en 2013-2014 et les frères et sœurs des élèves déjà inscrits.

Cette décision fait suite au fait que le Collège Antoine-Girouard a annoncé le 27 février qu'il cesserait ses activités à la fin de la présente année scolaire et que la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe souhaite poursuivre les activités de cet établissement, à titre d'école publique. Or, plusieurs des élèves le fréquentant proviennent du territoire de la CSP, raison pour laquelle une entente est nécessaire entre les deux commissions scolaires.

- Les membres du Conseil ont fixé la période de fermeture estivale du 21 juillet au 3 août 2013 inclusivement.